

Les Cahiers des Dix



Les projets théoriques de fédéralisme canadien

Jean-Charles Bonenfant, M.S.R.C.

Number 29, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079826ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079826ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1964). Les projets théoriques de fédéralisme canadien. *Les Cahiers des Dix*, (29), 71–87. <https://doi.org/10.7202/1079826ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les projets théoriques de fédéralisme canadien

Par JEAN-CHARLES BONENFANT, M.S.R.C.

Entre juin 1864 et juillet 1867, diverses causes ont précipité la naissance du système fédératif canadien, mais depuis longtemps on avait multiplié dans les milieux les plus variés des projets théoriques visant à unir par les liens du fédéralisme les colonies britanniques en Amérique du Nord.

Au cours du dix-septième siècle et pendant la première moitié du dix-huitième, les treize colonies anglaises d'Amérique purent contracter des alliances militaires pour lutter contre les établissements de la Nouvelle-France, mais elles ne semblent jamais avoir songé sérieusement à quelque union permanente. Les projets comme ceux de William Penn et de Benjamin Franklin ne furent que des créations de l'esprit¹ qui ne tenaient pas compte évidemment du territoire occupé aujourd'hui par le Canada.

C'est après la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre et après le traité de Paris qui, en février 1763, sanctionna cette conquête que naquit le premier projet véritable de Confédération de toutes les colonies britanniques en Amérique du Nord.²

LE PROJET DU JUGE SMITH

L'auteur de ce projet fut le juge William Smith.³ Pour empêcher de croître la révolution qui grondait dans les colonies, le juge Smith,

1. Cf. J. Lambert, *Histoire constitutionnelle de l'Union américaine*, Paris, 1930, vol. 1, p. 98.

2. Précisons que nous emploierons le mot "Confédération" à cause de l'usage canadien sachant bien que théoriquement, il faudrait presque toujours le remplacer par "fédération". Les Pères de la Confédération eux-mêmes ont engendré la confusion en employant indifféremment ou avec des intentions trop subtiles les mots "fédération", "confédération" et même "union". (Cf. W.P.M. Kennedy, *The Constitution of Canada, 1534-1937*, second edition, 1938, pp. 403-404.)

3. On a beaucoup écrit sur le juge William Smith quoiqu'on ne lui ait pas encore consacré une véritable biographie. Celle-ci sera bientôt publiée par le profes-

qui exerçait alors ses fonctions dans l'Etat de New-York, aurait proposé à la métropole, à la fin de 1764 ou au début de 1765, un plan de confédération. Un parlement de l'Amérique du Nord aurait été créé, et les colonies, y compris les nouvelles, Québec et la Nouvelle-Ecosse, auraient envoyé à ce parlement qui aurait siégé à New-York un nombre de députés proportionnel à leur importance. C'est ainsi que les deux Florides, le Rhode-Island, la Nouvelle-Ecosse et la Georgie auraient eu chacun cinq députés; le New-Hampshire, le Maryland, la Caroline du Nord et Québec en auraient eu sept; la Caroline du Sud, le New-Jersey en auraient eu onze; New-York, la Pennsylvanie et le Connecticut en auraient eu trente-six; le Massachusetts et la Virginie en auraient eu quinze. Le parlement aurait donc compris 141 députés, et selon le juge Smith, il aurait donné aux colonies britanniques un statut plus important et les aurait empêchées de se détacher de la Grande-Bretagne. Le projet fut communiqué au ministre des colonies Grenville, mais il ne se concrétisa jamais.⁴

En 1775, le juge Smith serait revenu à la charge pour suggérer une solution fédérative au problème des colonies qui naissaient à leur indépendance. On raconte qu'un soir de 1789, alors que le juge Smith vivait à Québec, il aurait expliqué à un visiteur comment, en 1775, il avait communiqué sa ferveur pour le fédéralisme à un ami intime du général Washington. Le juge Smith n'était pas loin d'avoir

seur L.-F.-S. Upton, du St. John's College, de Winnipeg, qui a déjà étudié la carrière du juge Smith dans son introduction à *The Diary and Selected Papers of Chief Justice William Smith 1784-1793*, volume 1 : *The Diary, January 24, 1784 to October 5, 1785*, Toronto, The Champlain Society, 1963. Le journal du juge Smith, pour les années 1763 à 1778, partie à laquelle j'aurai l'occasion de référer plus loin, a été publié par W.-H.-W. Sabine, *Historical Memoirs from 16 March 1763 to 9 July 1776 of William Smith*, New York, 1956, et *Historical Memoirs from 12 July 1776 to 25 July 1778 of William Smith*, New York, 1958. Parmi de brèves études intéressantes sur le juge Smith, signalons la notice qui lui est consacrée dans *Dictionary of American Biography*, vol. XVII, et l'article de Mme Hilda Neatby "Chief Justice William Smith and Eighteenth Century Whig Imperialist" dans *Canadian Historical Review*, XXVIII, 1947, pp. 44-67. On a fort peu écrit en français sur le juge Smith. Signalons toutefois, les brèves pages qui lui sont consacrées dans *Les juges en chef de la province de Québec, 1764-1924*, Québec 1927, de Francis-J. Audet. Ceux qui ont étudié la carrière de William Smith (1769-1847), l'auteur de l'une des premières histoires du Canada, se sont quelque peu intéressés à son père, le juge Smith (cf Jean-Jacques Lefebvre dans *Centenaire de l'histoire du Canada de F.-X. Garneau*, Société historique de Montréal, 1945, et J.-M. LeMoine dans *Monographies et esquisses*.

4. On trouve les grandes lignes du plan du juge Smith dans *Memoir*, précédant l'édition de 1829, vol. I, de *The History of the late province of New York*, New York, by the Hon. William Smith.

la coquetterie de croire qu'il avait engendré le système américain.⁵ D'ailleurs, au moins à trois reprises, dans son *Journal* le 31 octobre 1777, le 17 juillet 1778 et le 1er juillet 1780, il rappelle ses suggestions. Il resta toujours attaché à son projet de fédéralisme même lorsque, loyaliste, il vint au Canada comme juge en chef. En 1790, dans une lettre qu'il adressait au gouverneur Dorchester, il lui soumettait un plan de confédération pour ce qui restait des colonies britanniques en Amérique du Nord. Commentant le bill qu'on préparait pour diviser le Canada, il ajoutait ceci : « Je n'y vois pas cependant d'organisation telle que celle à laquelle on s'attendait, et dont l'objet serait de placer sous une direction générale ce qui reste à la Grande-Bretagne de ses anciennes possessions dans l'Amérique du Nord, pour la sauvegarde des intérêts communs et de la sécurité de toutes les divisions de l'Empire. »⁶

Quelques années auparavant, un ingénieur anglais, Robert Morse, avait été chargé par le gouverneur Carleton d'enquêter sur la défense militaire de la Nouvelle-Ecosse. Dans le rapport qu'il présenta au cours de l'été de 1784, il suggéra qu'on unit les colonies britanniques en Amérique du Nord en plaçant la capitale dans l'île du Cap-Breton qui, pour lui, se trouvait un centre stratégique de toutes les possessions qui restaient à la Grande-Bretagne sur le continent américain.⁷

LE PROJET DE JONATHAN SEWELL

Il est intéressant de constater que, dans le premier quart du dix-neuvième siècle, un des partisans d'une union plus ou moins fédérative des colonies en Amérique du Nord fut nul autre que le gendre même de William Smith, qui, comme son beau-père, fut juge en chef, le juge Jonathan Sewell. Ce personnage qui était né en 1766, à Cambridge, dans le Massachusett, s'était établi à Québec en 1789 pour y jouer jusqu'à sa mort en 1839 un rôle politique et judiciaire très important. C'était un esprit brillant et cultivé que les Canadiens français catholiques eurent souvent l'occasion de redouter.⁸ Il fut le premier

5. L'anecdote est racontée dans *Monographies et esquisses* de J.-M. LeMoine, pp. 18-19, qui l'avait lui-même tirée d'une nouvelle publiée dans le *Boston Miroir* en 1825.

6. *Documents constitutionnels du Canada relatifs à l'histoire 1759-1891*, Ottawa 1921, vol. 2, p. 1000.

7. *Archives canadiennes* 1884, Appendice CLVI, p. XXVIII à LVII.

8. Francis-J. Audet, op. cit., p. 44 à 58.

président de la Société littéraire et historique de Québec fondée en 1824. Les sujets les plus variés semblent l'avoir intéressé puisqu'il écrivit une étude sur l'ouverture du Saint-Laurent au commerce mondial aussi bien qu'un essai sur l'histoire du droit français.⁹

Dès 1807, Sewell aurait préparé un mémoire sur l'union des colonies britanniques en Amérique du Nord.¹⁰ Il publia deux brochures sur le sujet, la première en 1814 et la seconde en 1824.¹¹ Sewell parla même de son projet, en 1814, au duc de Kent, le père de la reine Victoria, qui avait vécu au Canada, ainsi qu'en témoigne une lettre que le duc adressait au juge québécois le 30 novembre 1814 et que lord Durham devait reproduire dans son fameux rapport.¹²

LES PROVINCES MARITIMES

Dans les provinces maritimes, c'est Richard John Uniacke qui, en 1826, proposa au gouvernement britannique de créer « The United Provinces of British America ».¹³ Trois représentants de la famille Uniacke ont joué un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-Ecosse et même dans l'histoire du Bas-Canada. En effet, Norman Fitzgerald Uniacke (1777-1846) fut procureur général du Bas-Canada et James Boyle Uniacke, mort en 1858, fut député en Nouvelle-Ecosse. Ils étaient tous les deux les fils de Richard J. Uniacke (1753-1830) qui, né en Irlande, s'était établi en 1774 en Nouvelle-Ecosse où il exerça une activité politique assez importante. En 1826, Richard John Uniacke passa plusieurs mois à Londres et il en profita pour soumettre son plan de confédération qui, selon lui, permettrait aux colonies de rester fidèles à la métropole. Sous le titre de *The United British America* auraient été réunis le Haut-Canada, le Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, englobant l'île du Cap-Breton et

9. *On the Advantages of opening the River St. Lawrence to the Commerce of the World*. London, 1814; *An Essay on the Juridical History of France so far as relates to the Law of Lower Canada*, Quebec, 1824.

10. Cf. C.W. Robinson, *Life of Sir John Beverly Robinson*, Toronto, 1904, p. 153.

11. *A plan for the federal union of British provinces in North America*. London, 1814. *Plan for a general legislative union of the British provinces in North America*, London, 1824.

12. Cf. le *Rapport de Durham* présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, Québec, 1948, p. 332.

13. Cf. Reginald George Trotter. "An Early proposal for the federation in British North America" in *Canadian Historical Review*, 1925, pp. 142-154.

l'Île du Prince-Edouard, et plus tard, l'Île de Terre-Neuve, quand celle-ci aurait eu des structures politiques mieux organisées. Le projet prévoyait aussi l'entrée possible de d'autres provinces. Chaque entité aurait eu son gouvernement et sa législature pour s'occuper des compétences d'intérêt local, et au pouvoir central auraient été déléguées les compétences générales.

Le projet d'Uniacke resta dans les archives britanniques, mais il demeura dans la mémoire de plusieurs hommes politiques qui, à l'occasion, rappelèrent son existence. C'est ainsi que lors du débat sur les Résolutions de Québec à l'Assemblée législative du Bas-Canada, en février 1865, Thomas D'Arcy McGee déclarait : « Dès 1800, l'honorable M. Uniacke, l'un des principaux hommes politiques de la Nouvelle-Ecosse à cette époque soumit un projet d'union coloniale aux autorités impériales. »¹⁴.

PROJETS DU HAUT-CANADA

Dans le Haut-Canada, les projets vinrent des milieux divers, conservateurs aussi bien que radicaux.

Il y eut d'abord le projet de J. B. Robinson (1791-1863) qui fut juge en chef du Haut-Canada et un pilier du Family Compact. En 1822, à l'occasion du débat au parlement britannique pour unir les deux Canadas, Robinson soumit son plan d'union des colonies à des hommes politiques britanniques et, en 1823, il publia à Londres une brochure sur le sujet. Les provinces de l'Amérique du Nord réunies auraient porté le nom de « New Albion » ou « The British North America ». Le juge Robinson resta toujours fidèle à son idée de réunir toutes les colonies britanniques. Il revint à la charge mais sans succès en 1824. En 1840, il publia à Londres une brochure sur le nouveau projet d'union et il y développe encore son idée de confédération.¹⁵

14. *Débats sur la Confédération*, 1865, p. 127. On peut noter que McGee fait une légère erreur de date. Dans le même discours, il rappelle aussi "un projet" du juge en chef Sewell de même que les projets de sir John Beverly Robinson et de lord Durham dont je parlerai plus loin.

15. Sur le projet de Robinson, cf. la biographie que son fils lui a consacrée et que j'ai déjà citée, C. W. Robinson, op. cit., pp. 152-161. *Canada and the Canada Bill being an examination of the proposed measure for the future government of Canada with an introductory chapter containing some general views respecting the British Provinces in North America*. The Hon. John Beverly Robinson, London, 1840. p. 41.

Les autorités religieuses elles-mêmes préconisèrent l'union des colonies. John Strachan (1778-1867), qui fut le premier évêque anglais de Toronto, publia, en 1822, une brochure en faveur de l'union de toutes les colonies anglaises en Amérique et il continua plus tard à préconiser un tel système.^{16.}

Le juge Robinson et l'évêque Strachan représentaient le pouvoir établi, mais il est intéressant de constater que certains de leurs adversaires s'accordaient avec eux sur la nécessité d'unir toutes les colonies. C'est ainsi que William Lyon McKenzie (1795-1861), qui fut le chef de la révolution de 1837-1838 dans le Haut-Canada, recommanda, dès 1824, au ministre George Canning l'union de toutes les colonies britanniques en Amérique. Dans un article qu'il publia dans son journal le 14 décembre 1826 et qu'il avait intitulé « A Confederation of the British North American Colonies », McKenzie revint sur le sujet. Pour créer la nouvelle entité politique qu'on pourrait appeler « Cabotia », il demandait de réunir une convention des représentants de toutes les colonies qui auraient rédigé une constitution qui aurait ensuite été approuvée par le parlement impérial.^{17.}

Parmi les apôtres de la Confédération, il y eut aussi Robert Fleming Gourlay (1778-1863), personnage pittoresque, radical impénitent, qui joua un rôle assez important en Angleterre et dans le Haut-Canada. En 1826, pendant qu'il était à Londres, il imagina pour le Canada une confédération de toutes les provinces qui aurait permis à chacune d'elles d'être aussi libre qu'un état des Etats-Unis et d'envoyer des représentants à un congrès qui auraient siégé à Québec. Chaque province aurait eu aussi deux représentants au parlement britannique, mais pour s'y faire entendre seulement et non pour y voter.^{18.}

Enfin, avant 1840, un des partisans les plus intelligents de la Confédération fut John Arthur Roebuck (1801-1879). Il était venu très jeune au Canada avec sa mère, puis il était retourné en Angleterre en 1824 et, en 1835, il était devenu le représentant de l'Assemblée du

16. Cf. sur les suggestions de Strachan, C.W. Robinson, op. cit., p. 153, et *Yearbook & Almanach of British North America for 1868*, p. 14.

17. Charles Lindsey. *The Life and Times of Wm. Lyon McKenzie*, 2 vols. Toronto, 1862, vol. 1, p. 56.

18. Reginald G. Trotter, *Canadian Federation*, London, 1924, MCMXXIV, p. 8.

Bas-Canada auprès du Parlement et du gouvernement britannique.¹⁹ En 1837, au parlement britannique, Roebuck proposa de réunir les colonies britanniques en Amérique du Nord et de faire siéger, à Montréal, une assemblée générale dans laquelle chaque province aurait cinq délégués.²⁰ En 1838, témoignant devant les deux Chambres britanniques, à l'occasion d'un débat sur la situation au Canada, Roebuck suggéra de nouveau une solution fédérative.²¹ En 1849, Roebuck publia, à Londres, une brochure qui contient un projet détaillé de confédération que lord Durham aurait, paraît-il, utilisé.²² Avant son départ pour le Canada, en 1838, l'enquêteur britannique vit en effet Roebuck qui lui vanta son projet de confédération.²³

En 1838, à un comité de l'Assemblée législative du Haut-Canada, le député Henry Sherwood fit un long rapport sur l'état politique des colonies dans lequel deux projets étaient suggérés : le premier aurait consisté à rappeler l'acte constitutionnel de 1791 pour revenir à la situation créée par l'Acte de Québec et l'autre aurait établi l'union législative de toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, et cela dans le but d'assurer la domination britannique.²⁴

DURHAM ET LA CONFÉDÉRATION

Pendant son séjour au Canada, lord Durham s'enquit des bienfaits possibles d'une Confédération et, dans son rapport, même s'il recommandait l'union immédiate du Haut et du Bas-Canada, il parla longuement et avec amour d'un projet d'union législative qui laisserait subsister des législatures locales avec des pouvoirs restreints.²⁵ « Je me demande, dit-il, si on ne réussirait pas mieux encore en étendant cette Union législative à toutes les provinces de l'Amérique du Nord et si les

19. Sur Roebuck cf. *Dictionary of National Biography* edited by Sydney Lee, London, 1909. vol. XVII, p. 95-97, et *Bulletin des recherches historiques*, vol. 4, p. 310 et vol. 5, p. 371.

20. *Hansard's Parliamentary Debates*, 3rd Series, vol. 37, p. 1220.

21. Id., vol. 40, p. 265 et p. 770.

22. Roebuck, J.A. *The Colonies of England*, London, 1849.

23. Reginald George Trotter. *Durham and the Idea of federal union of British North America* dans *Report of Canadian Historical Association*, 1925.

24. *Rapport des Archives du Canada*, 1890, p. XXIV.

25. Cf. à ce sujet *Rapport des Archives du Canada* pour l'année 1923, Ottawa, 1926, qui est un inventaire des documents de Durham et Cf. aussi de nombreuses références dans Chester W. New, *Lord Durham*, Oxford, 1927.

avantages que je prévois pour deux d'entre elles ne pourraient pas et ne devraient pas en justice s'étendre à toutes. Cette sorte d'Union réglerait une fois pour toutes la question raciale. Elle permettrait à toutes les provinces de coopérer au bien commun. Par dessus tout, elle formerait un peuple fort et grand qui posséderait les moyens de s'assurer un bon gouvernement responsable pour lui-même et qui, sous la protection de l'Empire britannique, pourrait en une certaine mesure contre-balancer l'influence prépondérante des Etats-Unis sur le continent américain. Je n'entrevois pas qu'une Assemblée coloniale aussi puissante désirât rompre son lien avec la Grande-Bretagne. Au contraire, je crois que l'absence d'une intervention indue, qui serait l'effet du changement, resserrerait les liens actuels des sentiments et des intérêts. Le lien ne deviendrait que plus fort et avantageux parce qu'il y aurait plus d'égalité, de liberté, et d'indépendance locale. »²⁶.

ATTITUDE DES CANADIENS FRANÇAIS

Les Canadiens français restèrent étrangers à ces projets, car ils venaient pour la plupart de personnages qui leur étaient opposés et ils signifiaient très souvent pour eux l'union législative. Ils comprirent cependant assez tôt qu'ils devraient éventuellement accepter un tel régime politique et chercher à en profiter. On peut lire dans *Le Canadien* du 18 juillet 1838 cette opinion révélatrice : « Nous pourrions accepter une union fédérative de toutes les colonies, sans pour cela accepter l'union avec le Haut-Canada; car avec la première nous conservons notre législature locale pour notre législation locale et avec l'autre nous la perdons, nos affaires locales tombant sous la juridiction conjointe d'une autre province. » Quelques semaines auparavant, P.-D. Debartzch, dans une lettre à Charles Buller, jugeait que le projet d'unir toutes les provinces anglaises constituerait un remède aux maux existants et deviendrait ensuite « le meilleur système administratif de cette partie de l'Amérique ».²⁷ Mais le seigneur de Saint-Ours, d'origine polonaise, qui venait d'abandonner le parti des Patriotes, pouvait mal représenter l'opinion canadienne-française. Pour prouver que les Français du Bas-Canada ne voulaient pas de la

26. *Rapport de Durham*. Marcel-Pierre Hamel, Editions du Québec, 1948, p. 323.

27. *Rapport des Archives publiques pour l'année 1923*, Ottawa, 1925, p. 201.

Confédération à cette époque, on cite parfois²⁸ le témoignage de Sabrevois de Bleury qui résumait assez parfaitement le sentiment canadien-français quand il écrivait, en 1839, dans sa *Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau (Histoire de l'insurrection du Canada)* « La réunion de tous les dominions dans l'Amérique septentrionale britannique, sous une confédération constitutionnelle, est maintenant considérée comme impraticable par la répugnance que toutes les provinces ressentent à confondre leurs intérêts séparés dans une communauté qui aurait pour effet de compromettre leur sort futur, d'arrêter l'élan de leur prospérité, de placer en contact continu l'opposition de leurs industries. Ce n'est pas au moment où l'union américaine menace d'une dissolution, par la différence des matériaux qui furent coordonnés dans l'origine pour édifier l'indépendance, qu'il serait prudent d'accumuler de semblables difficultés, sur un terrain qui n'en offre déjà que trop naturellement. »²⁹ Sabrevois de Bleury aussi représentait mal ses compatriotes, ayant été accusé de trahison quelques années auparavant par Ludger Duvernay et ayant été appelé par lord Gosford à faire partie du Conseil législatif. Rappelons, par ailleurs, que l'agent de l'Assemblée législative à Londres, John Arthur Roebuck, grand ami des Canadiens français, avait été, en 1837, aux Communes anglaises, un des partisans les plus éloquents de la Confédération. En face d'une Confédération possible mais lointaine, les Canadiens français n'avaient pas encore à prendre une décision; mais ils étaient prêts à accepter le nouveau régime s'il protégeait leurs droits et assurait leur survivance.

APRÈS 1840

Après 1840, sous l'Union, la Confédération devait se préparer par de nouveaux projets académiques et par l'orientation semi-fédérale que prit rapidement le système politique mis en vigueur par l'Acte d'Union.

Parmi les projets académiques de confédération, signalons celui d'Henry Sherwood (1807-1855) qui, en 1838, avait été président d'un comité du parlement du Haut-Canada qui s'était prononcé en faveur de la Confédération et qui, en 1850, publia à Toronto une brochure

28. Abbé Lionel Groulx. *La Confédération canadienne*, Montréal, 1918, p. 27.

29. Sabrevois de Bleury, *Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau*, p. 126.

énonçant les détails d'une union fédérale des colonies britanniques en Amérique du Nord.³⁰ En 1851, William Hamilton Merritt (1793-1862) propose à l'Assemblée législative du Canada-Uni qu'une convention provinciale, composée de délégués de toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord, soit convoquée pour dresser un projet de constitution fédérative.³¹ En 1852-1853, une pétition fut envoyée à l'Assemblée législative du Canada-Uni par des habitants des Cantons de l'Est en faveur de « l'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord » et demandait que ce « sujet soit pris en considération par la Chambre ». ³² En 1858, c'est Alexander Morris qui publie une conférence en faveur de la Confédération.³³

Dans les provinces maritimes, des projets furent aussi énoncés. En 1851, c'est le gouverneur du Nouveau-Brunswick, Edmund Head, qui imagina un plan de Confédération.³⁴ En 1854, M. J. W. Johnston, chef de l'opposition de la Nouvelle-Ecosse, proposa une motion en faveur de l'union ou de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique.³⁵ Mais un des projets les plus célèbres de cette époque fut sans doute celui de la British American League.³⁶ Cette association naquit du mécontentement des hommes d'affaires britanniques, à la suite de la crise économique provoquée par la nouvelle orientation de la politique tarifaire britannique. Plusieurs de ses membres se prononcèrent en faveur de l'annexion aux États-Unis, mais, à la convention tenue à Kingston, au cours de l'été 1849, on trouva comme meilleure solution pour augmenter le commerce de réclamer à l'unanimité l'union des colonies britanniques en Amérique du Nord.

Avant la dernière décennie de l'Union, les Canadiens français en général ne semblent pas avoir porté beaucoup d'intérêt aux projets de confédération. Dans une lettre qu'il adressait, le 7 mai 1847, à lord

30. Henry Sherwood. *Federative union of the British North American Provinces*, Toronto, 1850.

31. Cf. *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. C, 1961, p. 202.

32. Cf. *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. XI, p. 839.

33. Alexander Morris, *Nova Britania*, Montréal, 1858.

34. Chester Martin, "Sir Edmund Head's first project of federation 1851," dans *Canadian Historical Association Report*, 1928.

35. Speech delivered by the Hon. J.W. Johnston, in the House of Assembly of Nova Scotia on the 10th February, 1854, Halifax, 1865.

36. D. Allin, "The British North American League, 1849," dans *Ontario Historical Society, papers and records*, vol. XIII, p. 75 et suivantes.

Grey, le gouverneur du Canada, lord Elgin, prétendait que les Français, c'est-à-dire les Canadiens français, ne prisait guère une mesure qui, à leur avis, pourrait augmenter l'influence britannique.³⁷ Mais cependant, deux mois plus tard *Le Courrier des Etats-Unis* ayant manifesté quelques craintes pour l'avenir des Canadiens français au sein d'une réunion de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, *Le Canadien* du 8 septembre 1847 écrivait qu'« ils (les Canadiens français) anticipent avec confiance dans une fédération une plus grande liberté d'action, une plus grande sécurité pour leurs intérêts locaux que sous l'action directe d'un gouvernement éloigné qui ignore leurs besoins et leurs vœux ».

On peut dire que les Canadiens français n'avaient, à cette époque, du fédéralisme qu'une vision pragmatique. Un des plus beaux exemples de cette vision pragmatique est celui que nous a donné Joseph-Charles Taché, l'auteur d'un petit livre, publié en 1858, et intitulé *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*.³⁸ Taché était un homme assez cultivé pour son époque. Médecin, il s'était intéressé à tout et il avait une grande réputation d'érudit. En 1855, il avait représenté le Canada-Uni à l'exposition universelle de Paris. En 1857, il avait fondé à Québec le *Courrier du Canada* et c'est dans ce journal, dont il était le rédacteur avec Hector Langevin, qu'il publia à compter du 7 juillet 1857 trente-trois articles, qui légèrement corrigés forment l'ouvrage de 1858. Taché exerçait une certaine influence qu'on pourrait appeler d'*intellectuel* dans les milieux conservateurs canadiens-français. On a même prétendu qu'il aurait été appelé à plusieurs reprises auprès des ministres du Canada-Uni pendant la conférence de Québec.³⁹ On a affirmé, plus tard, qu'on n'avait pas suffisamment apprécié ses mérites comme précurseur de la Confédération.⁴⁰ Lors du débat sur les résolutions de Québec, à la session de 1865, un seul parmi les députés et conseillers législatifs, le docteur Joseph-G. Blanchet, député de Lévis, cita Taché pour déclara-

37. "The French dislike a measure which has, they think, a tendency to increase British influence". *The Elgin-Grey Papers, 1846-1852*, Ottawa, 1937, I, p. 35.

38. J.C. Taché. *Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, Québec: Des Presses à vapeur de J.T. Brousseau, 1858. Sur l'auteur, cf. Pierre-Georges Roy. *La Famille Taché*, Lévis, 1904, pp. 114-128.

39. Cf. dans *La Minerve* du 12 mars 1885, un article de Joseph Tassé intitulé *L'Acte d'Union*.

40. *Débats*, Québec, 1865, p. 552.

rer que « dans la distribution des pouvoirs entre les gouvernements locaux et le gouvernement général, le projet de la conférence est presque mot pour mot le travail de M. Taché. »⁴¹.

Si on ouvre le petit livre de Taché, on y trouve d'abord des renseignements sur les colonies britanniques en Amérique du Nord, de belles idées générales sur le fonctionnement des institutions politiques, des propos désenchantés sur la moralité politique, mais très peu de théorie sur le fédéralisme. Taché oppose tout de même (p. 128) le « principe fédératif » au « principe unitaire » pour n'accepter évidemment que l'application du premier. Pour Taché, « tout ce qui a trait aux lois civiles, à l'éducation, à la charité publique, à l'établissement des terres publiques, à l'agriculture, à la police urbaine et rurale, à la voirie, enfin à tout ce qui a rapport à la vie de famille, si on peut s'exprimer ainsi, de chaque province, resterait sous le contrôle exclusif des gouvernements respectifs de chacune d'elle, comme de droit inhérent, les pouvoirs du gouvernement fédéral n'étant considérés que comme une cession de droits spécialement désignés ».⁴² Plus loin, Taché souligne que « les attributs donnés par nous au gouvernement fédéral n'ont trait qu'aux relations extérieures et aux choses qui tiennent aux intérêts communs des provinces confédérées. »⁴³.

LE FÉDÉRALISME SOUS L'UNION

Mais la Confédération s'est aussi insensiblement préparée sous l'Union, dans les difficultés mêmes de la vie politique. On n'a peut-être pas suffisamment noté que l'union des deux Canadas, malgré les intentions de ses auteurs et malgré les textes constitutionnels, ne fut parfois qu'un régime fédéral déguisé, tant il est vrai que la géographie, l'histoire, la présence de deux races s'opposaient déjà naturellement à l'unification parfaite du pays. Lord Durham avait recommandé l'union législative complète des deux Canadas; logiquement, il s'était opposé « à tout système qui donnerait un nombre égal de députés aux deux provinces pour atteindre le but temporaire qui serait de

41. Taché, *op. cit.*, p. 148.

42. *Id.*, p. 181.

43. *Id.*, p. 181.

surpasser en nombre les Français ». L'Acte d'Union de 1840 ne suivit pas ce dernier avis et décréta que dans l'Assemblée législative de la province du Canada les partis qui formaient les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada seraient représentés par un nombre égal de députés. Cette mesure destinée alors à favoriser le Haut-Canada, moins peuplé que le Bas, tourna bientôt à l'avantage de ce dernier lorsque, par suite de l'immigration, les proportions dans la population changèrent. C'est alors qu'eurent lieu d'innombrables débats sur la représentation d'après la population. La constitution ne fut cependant jamais modifiée et, aux fins de la représentation, le Canada-Uni demeura jusqu'en 1867 partagé en deux provinces.

Cette dualité se manifesta aussi dans la vie politique elle-même. Dès les premières années de l'Union, les groupes politiques se multiplièrent et les alliances se précisèrent, mais jamais on ne réussit à connaître une certaine stabilité sans l'alliance des groupes politiques importants du Haut-Canada et du Bas-Canada. Les éléments modérés canadiens-français, sous la direction de La Fontaine, s'allièrent d'abord aux réformistes modérés du Haut-Canada que dirigeait Baldwin. Cette coalition survécut mal aux deux grands hommes politiques qui en étaient l'âme et, en 1855, des élections générales furent tenues sans qu'aucun groupe n'obtint une majorité absolue. C'est alors qu'une nouvelle combinaison fut tentée et aboutit à la formation d'un ministère MacNab-Morin et à la création du parti libéral-conservateur, mieux connu plus tard sous le nom du parti conservateur. Le nouveau parti naquit d'une coalition des conservateurs et des libéraux modérés des deux sections du Canada-Uni. Avec les années, John A. Macdonald et George-Etienne Cartier réussirent à le fortifier, mais toujours il reposa sur une sorte de compromis entre les représentants des deux anciennes provinces formant le Canada-Uni.

On retrouve cette dualité dans la vie administrative. Dès 1841, lorsque fut formé le premier ministère, le gouverneur désigna un procureur général, un secrétaire provincial et un solliciteur général pour chacune des anciennes provinces. Dans le domaine de l'éducation, de l'administration de la justice en particulier, le pays était divisé, à toute fin pratique, en deux provinces. Certaines lois ne s'appliquaient que dans l'ancien Haut-Canada et d'autres n'étaient en vigueur que dans l'ancien Bas-Canada. Si bien que lorsque les statuts furent refon-

du en 1859, on sentit le besoin de faire une refonte spéciale pour les statuts publics et généraux s'appliquant exclusivement au Bas-Canada.⁴⁴

D'ailleurs ce régime semi-fédératif devait faciliter le travail des Pères de la Confédération lorsqu'ils eurent à répartir les tâches entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. On attribua généralement au gouvernement central les tâches qui, sous l'Union, concernaient les deux parties du Canada et on laissa aux provinces celles qui se rattachaient à une seule des provinces.

LES PROJETS SE CONCRÉTISENT

Préparée par de nombreux projets académiques et par certains aspects de la vie politique et administrative sous l'Union, la Confédération ne devait commencer à se concrétiser qu'en 1858. Le 7 juillet 1858, Alexander T. Galt, député de Sherbrooke, proposait à l'Assemblée législative du Canada-Uni une motion en faveur de la Confédération.⁴⁵ A l'appui de sa motion, Galt prononça un discours dans lequel il prévoyait le développement des provinces de l'Ouest aussi bien que la naissance d'une véritable nation canadienne autonome. Il demandait la constitution d'un comité pour étudier le problème. Il ne reçut que l'appui d'un seul député, et si sa motion avait été mise au vote, elle aurait certes été battue.

Mais quelques semaines plus tard, Galt entra comme ministre des finances dans le ministère Cartier-Macdonald, à condition que le gouvernement acceptât son projet de confédération. Le 7 août, George-Etienne Cartier annonçait que le gouvernement se mettrait en communication avec le gouvernement impérial et avec les autres provinces pour préparer la Confédération.⁴⁶ Dans le discours du gouverneur général, à la prorogation des Chambres en 1858, on pouvait lire de la part du gouvernement du Canada-Uni cette première affirmation officielle de la volonté de promouvoir la Confédération :

44. *Les Statuts refondus du Canada*, Toronto, 1859, et *Les statuts refondus pour le Bas-Canada*, Québec, 1861.

45. Cf. *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. 16, 2e partie, 1858, p. 817. O.D. Skelton, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*, Toronto, 1920, p. 220 et suivantes.

46. Cf. Skelton, op. cit., p. 238.

« Dans le cours de la vacance, je me propose d'entrer en communication avec le Gouvernement de Sa Majesté, et avec le gouvernement de nos soeurs colonies sur un autre sujet d'une très grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquels pourraient ci-après s'effectuer une union d'un caractère fédéral entre les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord ».^{47.}

Dès l'automne, trois ministres du gouvernement canadien, George-Etienne Cartier, E.T. Galt et John Ross se rendaient en Angleterre et présentaient au gouvernement impérial au nom du gouvernement canadien un mémoire en faveur de la Confédération. Le projet fut alors mis de côté par Londres, parce qu'on jugea qu'il ne représentait pas suffisamment la volonté unanime du peuple canadien.^{48.} Les démarches de 1858-1859 avaient causé une forte impression et lorsque, le 14 mars 1864, George Brown proposa de créer un comité de la Chambre pour étudier les « très graves » difficultés qui se présentaient dans la direction des Affaires du Canada, il ne manqua pas d'y référer.

Pour régler les difficultés que créait l'égalité de la représentation du Bas et du Haut-Canada à la Chambre basse, en dépit de l'inégalité de leur population, Brown réussit à faire créer un comité de vingt membres.^{49.} Ce comité tint huit séances et il fit rapport à la Chambre le 14 juin 1864.^{50.} « Les membres du comité, disait le rapport, se sont montrés très favorables à des changements dans le sens d'un système fédératif appliqué soit au Canada seulement, ou à toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique, et le comité en est venu à la détermination de recommander que cette question soit de nouveau renvoyée à un comité à la prochaine session du Parlement, » Il ne devait pas être nécessaire cependant de recréer ce comité car, le jour même, une crise ministérielle allait précipiter les événements et assurer la naissance de la Confédération. En effet, le 14 juin 1864, le gouvernement Taché-Macdonald fut défait et démissionna sans que ses adversaires puissent faire l'unanimité pour créer un gouvernement qui l'au-

47. Cf. *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. 16, 2e partie, p. 1045.

48. Cf. "The British Government and the proposal of federation in 1858," dans *The Canadian Historical Review*, 1933, p. 285-296.

49. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*. Session 1864, p. 91.

50. *Id.*, p. 384.

rait remplacé. On ne pouvait plus songer à une dissolution du parlement car c'eût été décréter une troisième élection générale en trois ans. C'est alors que, sous l'action discrète du gouverneur général, lord Monck, fut formé un ministère de coalition qui s'engageait « formellement à soumettre, durant la prochaine session, une mesure ayant pour objet de faire disparaître toutes les difficultés actuelles en introduisant au Canada le principe fédéral avec des dispositions qui permettront aux provinces maritimes et aux territoires du Nord-Ouest d'être inclus dans le même système de gouvernement ». « Et le ministère, ajoutait-on, par l'intermédiaire de délégués auprès des provinces maritimes et de l'Angleterre, mettra tout en oeuvre pour obtenir de ces intérêts, qui échappent à la juridiction de notre Législature, l'assentiment aux mesures nécessaires pour unir toute l'Amérique britannique septentrionale sous un parlement ayant pour base le principe fédératif ».⁵¹ Aussi, dans le discours que le gouverneur général prononça le 30 juin, à la fin de la session, il pouvait déclarer ceci : « Le temps est arrivé où une question constitutionnelle, qui a agité la province pendant plusieurs années, est mûre pour un règlement.

« C'est mon intention, pendant la vacance, de joindre mes efforts à ceux de mes ministres pour aviser à cette fin à un plan qui sera mis devant le Parlement à sa prochaine session.

« En mettant fin à vos travaux parlementaires, je désire vous faire sentir l'importance de faire servir l'influence que vous tenez de la confiance de vos co-sujets à assurer au projet qui pourra être proposé dans ce but, une considération calme et impartiale, tant dans le Parlement que par tout le pays. »⁵².

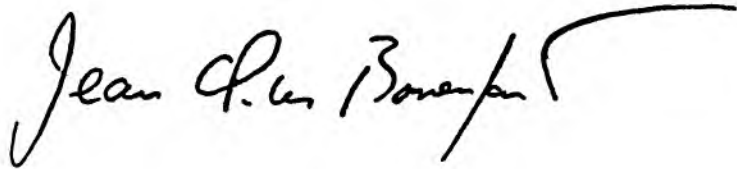
Les événements vont ensuite se précipiter. Les représentants du Canada-Uni réussiront à se faire inviter à Charlottetown où des délégués des provinces maritimes avaient décidé de se rencontrer pour étudier un projet de fédération. A Charlottetown, on acceptera le principe d'une solution fédérative et surtout on décidera de se réunir à Québec pour jeter les bases d'une nouvelle structure politique. Pendant deux ans, on discutera les Résolutions de Québec et finalement,

51. Thomas Chapais. *Cours d'histoire du Canada*, tome VIII, Québec 1934, Chap. V; sur l'action de Lord Monck, cf. R.G. Trotter, "Lord Monck and the great coalition of 1864," dans *The Canadian Historical Review*, vol. 3, pp. 181-186.

52. *Journaux de l'Assemblée législative, Canada, 1864*, vol. 23. p. 509.

à Londres, à la fin de 1866, les représentants du Canada-Uni, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick rédigeront les Résolutions de Londres qui inspireront les rédacteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Le 1er juillet, le Canada moderne naît après plus d'un siècle de projet de fédéralisme.

Evidemment, de 1864 à 1867, des causes variées ont joué pour précipiter les événements et engendrer la Confédération, mais on peut croire que tous les projets dont j'ai parlé avaient préparé les esprits à la solution que les événements imposèrent.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Chrétien Bonenfant". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.